

**A l'issue du sommet de l'UE des 18-19 février, destiné à trouver un arrangement qui satisfasse les exigences posées par Londres, en vue du référendum sur la sortie britannique de l'Union, le Premier ministre Cameron s'est targué d'avoir arraché un accord qui « allait donner un statut spécial » au Royaume-Uni. Au même moment, le président français a rappelé que, de par ses nombreuses exemptions, l'Angleterre « a toujours eu une place particulière en Europe ». C'est exact. Toutefois, la vraie spécificité des Britanniques à l'intérieur de l'UE aujourd'hui réside dans la prédominance idéologique de leur ligne résolument atlantiste et libre-échangiste.**

Quant aux exemptions concrètes, le Royaume-Uni ne participe ni à l'euro, ni à l'espace Schengen, il garde donc aussi bien sa monnaie que le contrôle de ses frontières. Il bénéficie aussi d'une dérogation (opt-out) globale de la politique de justice et affaires intérieures européennes, avec la possibilité d'y choisir les mesures qui lui conviennent, elles sont actuellement au nombre de trente-cinq. Les Britanniques ont également tenu, depuis le début, à s'exempter de la législation sociale de l'UE, y compris la Charte des droits fondamentaux. Londres a par ailleurs droit à une ristourne sur sa contribution au budget de l'Union, jusqu'aux deux tiers de la différence entre ce qu'il reçoit et ce qu'il paie. Une « correction » qui coûte aux alentours de 5 milliards d'euros par an, financés par le reste des Etats membres, en premier lieu la France.

Comparés à l'étendue des privilèges et dérogations dont le Royaume-Uni bénéficie déjà, les [nouveaux « acquis » obtenus](#) font plutôt pâle figure. Dès le départ, les revendications étaient un véritable bric-à-brac : s'y côtoyaient des demandes pratiques de bon sens (sur les limites des prestations aux travailleurs venus d'autres Etats membres)[1], des démonstrations symboliques (le refus de la formule consacrée sur « l'union de plus en plus étroite »), et une exigence d'importance cruciale, fondamentalement inacceptable, qui visait à confier un droit de veto au Royaume-Uni sur des politiques auxquelles il ne participe pas.

Certes, aux termes de l'arrangement final, les pays de l'UE ne faisant pas partie de la zone euro ne pourront pas interférer dans les décisions prises par les dix-neuf Etats de la zone. Sauf que le droit accordé à ne serait-ce qu'un seul non-membre éventuellement mécontent d'appeler au Conseil européen, ouvre la voie à d'éventuels pressions et chantages en situation d'urgence.[2] Or cet arrangement aura valeur de précédent. Le casse-tête éternel du Royaume-Uni, viscéralement hostile à [toute idée de coopération renforcée ou d'avant-garde](#), est de faire en sorte que, tout en restant à l'écart, il puisse empêcher les autres d'accomplir quoi que ce soit.

Ces jours-ci, l'horizon se précise : avec l'enchaînement des mesures pour approfondir la zone euro, l'enjeu pour Londres est de s'assurer d'avoir, malgré sa non-participation, un maximum d'influence sur ce qui pourrait bien être un noyau dur en formation. Au-delà de tel ou tel arrangement, sa plus formidable arme dans cette bataille d'influence reste la propagation de son idéologie libérale-atlantiste, largement majoritaire dans l'Europe en ce moment, et, ceci n'étant pas étranger à cela, la puissance de sa langue...

Certes, en principe, le français reste une des langues de travail de l'Union, à côté de l'anglais et, dans une moindre mesure, l'allemand. Dans la pratique, l'anglais gagne du terrain à une vitesse fulgurante depuis dix ans. Lors de nombreuses réunions il n'y a même plus de

traduction et les participants francophones sont placés devant le choix entre parler en français ou se faire comprendre. La rédaction initiale des textes, des fiches et des communiqués de presse est en anglais, la version française n'arrive que plus tard, ou n'arrive tout simplement jamais.

Nul doute qu'il y ait une part de pragmatisme dans ce recours généralisé à l'anglais. Il n'empêche qu'une langue véhicule une vision du monde, une approche particulière. De ce point de vue, il est symptomatique que la langue de la zone euro soit l'anglais, alors même que le Royaume-Uni n'en a jamais fait partie. On constate également la [généralisation de l'anglais](#) dans tout ce qui a trait à la défense européenne, pourtant là aussi, Londres pratique un obstructionnisme systématique. Rien n'y fait. La montée irrésistible de l'anglais, avec ou sans le Royaume-Uni, va de pair avec l'effacement de notions comme « économie sociale de marché » ou « l'Europe de la défense », dont il est d'ailleurs difficile de trouver, en anglais, les équivalents...

---

[1] La Grande-Bretagne récolte aujourd'hui les fruits de sa politique irréflectie au moment de l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale, en 2004. Champion de l'élargissement, y voyant une formidable occasion pour diluer l'Europe et chasser toute idée d'approfondissement, Londres n'a pas appliqué une période transitoire de sept ans, comme le faisaient, à l'époque, l'Allemagne ou la France. Résultat : plus d'un million de ressortissants des PECO travaillent aujourd'hui outre-Manche (un Lituanien sur vingt, pour ne prendre que cet exemple...).

[2] [Décision des chefs d'État ou de gouvernement, réunis au sein du Conseil européen, concernant un nouvel arrangement pour le Royaume-Uni dans l'Union européenne, 18-19 février 2016](#), Annexe II (3) : « tout État membre peut demander au président du Conseil européen qu'une question ayant trait à l'application de cette décision soit discutée au sein du Conseil européen ». La France avait demandé qu'un minimum de quatre États hors zone euro soient nécessaires pour activer cette option, mais elle n'a pas obtenu satisfaction. La maigre référence aux situations d'urgence (Section A6) semble beaucoup trop vague pour atténuer le coup : « *Lorsqu'une question ayant trait à l'application de la présente section doit être discutée au sein du Conseil européen, conformément au point 1 de la section E, il sera dûment tenu compte du caractère urgent qu'elle pourrait revêtir* ».